

DECISION
du Comité de Ministres
de l'Union économique Benelux
nommant le
Secrétaire général de
l'Union économique Benelux

M (2006) 8

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 34, alinéa 3, du Traité d'Union,

A pris la décision suivante :

Article 1^{er}

Monsieur J.P.R.M. van Laarhoven est nommé Secrétaire général de l'Union économique Benelux pour la période se terminant le 31 octobre 2010.

Article 2

La présente Décision entre en vigueur le 1^{er} janvier 2007.

FAIT à La Haye, le 12 septembre 2006.

Le Président du Comité de Ministres,

B.R. Bot